



05-02-2021

## L'autopartage : une nouvelle pratique pour les agents de la Ville.

En vue d'une réduction progressive du nombre de voitures au sein du parc auto de la Ville de Besançon dès lundi 5 février deux voitures en autopartage seront mises à disposition des agents de la collectivité sur le parking de surface de la mairie. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une démarche éco-responsable ayant pour but de modifier nos pratiques de déplacements.

Cette solution a été co-construite avec la coopérative Citiz ; du lundi au vendredi de 8h30 à 16h ces deux véhicules sont mis à disposition des agents de la collectivité. Le reste du temps, ils sont accessibles à tous les adhérents de la coopérative.

Le réseau Citiz devrait s'étoffer de deux nouvelles stations à proximité des sites de la Mairie Sancey/Polygone et Mallarmé pour permettre aux agents de la Directions des Sports et du centre Municipal Sancey d'utiliser les voitures en autopartage.

### Contacts :

Annaïck CHAUVET : Adjointe déléguée à la transition énergétique, aux bâtiments et, au parc automobile et logistique

Mail : [annaick.chauvet@besancon.fr](mailto:annaick.chauvet@besancon.fr)

Arnaud DUMONT : Directeur du parc automobile et logistique

Mail : [arnaud.dumont@besancon.fr](mailto:arnaud.dumont@besancon.fr)

### Contacts presse

Auriane CALVÉS

Cécile PRUDHOMME

06 33 67 25 23

06 84 37 60 09

[auriane.calves@besancon.fr](mailto:auriane.calves@besancon.fr)

[cecile.prudhomme@besancon.fr](mailto:cecile.prudhomme@besancon.fr)